

APPEL A PROJET

« La Biocoop du Mantois et l’Association Les Biocoopains s’engagent localement pour l’environnement »

Contexte général

De nombreuses initiatives citoyennes, parfois innovantes, ont émergé pendant la crise sanitaire et méritent d’être pérennisées (engouement des consommateurs pour les circuits courts, prise de conscience de la destruction de l’environnement et notamment du réchauffement climatique, innovations sociales et solidaires pour lutter contre la précarité alimentaire...).

La Biocoop du Mantois et son association de consommateurs Les Biocoopains ont pour objectif le développement de l’agriculture biologique et du commerce équitable dans un esprit d’équité et de coopération tel que posé dans la Charte du réseau coopératif Biocoop et dans la propre vision de la Biocoop du Mantois : « Ensemble pour une Bio Audacieuse, Locale et Solidaire ».

Dans ce cadre, à travers la réalisation de leur objet social, la Biocoop du Mantois et l’association Les Biocoopains recherchent une utilité sociale au sens de l’article 2 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l’économie sociale et solidaire et notamment :

* Le maintien et renforcement de la cohésion territoriale par des pratiques d’approvisionnement local ;
* La lutte contre les exclusions et les inégalités sociales et économiques, avec, entre autres, la volonté de rendre les produits biologiques et du commerce équitable accessibles à tous ;
* L’exigence d’un développement durable dans sa dimension environnementale et de la transition énergétique par le respect de critères écologiques exigeants, visant à minimiser les dommages écologiques de fabrication et de distribution des produits commercialisés ;
* Le soutien aux acteurs locaux mobilisés sur toutes les questions environnementales

Objectifs et fonctionnement

A travers cet appel à projet, la Biocoop du Mantois et l’association les Biocoopains souhaitent soutenir, encourager et accompagner les nouveaux projets des acteurs associatifs du Mantois ou de territoires à proximité immédiate. Par cette action, elles visent à renforcer la cohésion et la connaissance mutuelle de tous ceux qui se mobilisent pour des objectifs identiques à ceux décrits ci-dessus.

Nous souhaitons, chaque année, diffuser 2 appels à projets, l’un s’adressant plutôt aux acteurs du monde agricole et de la protection de l’environnement, le deuxième aux acteurs de la solidarité.

Cet appel à projet est porté et diffusé par la Biocoop du Mantois. La dotation sera versée par l’Association Les Biocoopains.

Le jury sera composé de membres de l’association Les Biocoopains, de salariés et de membres du Conseil d’Animation et de Surveillance de la Biocoop du Mantois.

Qui peut répondre à ce 1er appel à projet ?

Ce 1er appel à projet s’adresse aux acteurs du monde agricole et/ou de la protection de l’environnement organisés en structure associative (ou collectif d’acteurs) du Mantois ou de territoires voisins, de gestion désintéressée et sans but lucratif et qui répondent aux points définis ci-dessus (contexte général).

Montant de la dotation : jusqu’à 2 000 €.

Critères de sélection :

**Pour pouvoir être portés devant le jury, les projets devront faire l’objet d’un dossier écrit (voir document joint) et :**

* S’inscrire dans les territoires désignés ci-dessus
* Présenter l’écosystème des acteurs concernés, leur implication et leurs publics, ainsi que les leviers de changement identifiés
* Inclure un volet diffusion et valorisation des résultats (supports diffusables pour essaimer)
* Prévoir une fraction d’autofinancement du demandeur

**Vigilance : le financement sera déclenché lors de la mise en œuvre du projet, sur justificatifs.**

**Les candidatures à l’appel à projet sont à envoyer jusqu’au 31 mai 2022 par courriel exclusivement à l’adresse suivante :** [**contact@biocoopdm.fr**](mailto:contact@biocoopdm.fr)



DOSSIER DE DEMANDE DE SOUTIEN

« La Biocoop du Mantois et l’Association Les Biocoopains s’engagent localement pour l’environnement »

***Merci de renvoyer le présent dossier complet avant le 31 mai 2022 – uniquement par courriel – à l’adresse :*** [***contact@biocoopdm.fr***](mailto:contact@biocoopdm.fr) ***en indiquant dans l’objet « Appel à projet »***

1. Présentation de la structure porteuse du projet en faveur de l’environnement

* **Nom de la structure** :
* **Adresse du siège social** :
* **Code postal – Ville :**
* **Tél** :
* **Courriel :**
* **Site web** :
* **Nom, fonction et coordonnées (tel + e-mail) du représentant légal** :

* **Nom, fonction et coordonnées (tel + e-mail) du responsable du projet** :

* **Quel est le statut juridique de la structure ?**

Association

Autres :

* **Date de création** :
* **La structure est-elle en phase de** :

Création

Consolidation

Développement

* **Nombre d’adhérents :**
* **Nombre de bénévoles actifs :**
* **Nombre de salariés :**
* **De quel magasin de la Biocoop du Mantois êtes-vous proches ?**
* **A combien de Kms ?**
* **Comment avez-vous eu connaissance de l’appel à projet ?**
* **Description générale des activités de la structure :**

1. Projet spécifique présenté dans le cadre de « La Biocoop du Mantois et l’Association Les Biocoopains s’engagent localement pour l’environnement »

**Intitulé du projet :**

**Thématique dans laquelle s’inscrit le projet :**

Sauvegarde de la biodiversité

Energie / mobilité durable

Réduction et/ou transformation des déchets

Préservation des ressources en eau et de l’océan

Agriculture et agroécologie

Qualité de l’air…

Autre :

**Zone(s) géographique(s) de réalisation du projet** :

**Contexte dans lequel intervient le projet** :

**Objectif du projet** :

**Résumé du projet (15 lignes max) :**

**Bénéficiaires du projet (typologie et nombre)** :

**En quoi le projet contribue-t-il à la préservation de l’environnement** ?

**En quoi le projet est-il complémentaire des valeurs et de l’action de Biocoop** ?

**Planning du projet (durée, état d’avancement, étapes et calendrier de réalisation**) :

1. Budget de la structure

**Budget de l’année N-1** :

**Budget prévisionnel de l’année N** :

**Principaux partenaires financiers (publics et privés) du fonctionnement** :

1. Budget spécifique de ce projet

**Budget total :**

**Montant de la demande :**

**Autres partenaires extérieurs sollicités et pour quels montants :**

**Apport en propre de la structure (autofinancement) :**

**Pièces complémentaires à joindre au dossier :**

- Rapport d’activités de l’année N-1

- Bilan financier de l’année N-1

- Budget prévisionnel de fonctionnement de l’année N

- Copie des statuts de la structure

- Devis relatifs au projet

- Budget prévisionnel du projet

***Déclaration CNIL***

*Les données à caractère personnel sont collectées par la société BIOCOOP DU MANTOIS, responsable de traitement, afin de gérer les demandes de soutien suite aux appels à projets qu’elle diffuse. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978, les données à caractère personnel relatives à l’identité du candidat sont conservées durant la durée de la relation contractuelle. Le candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification, des données le concernant, d’opposition à leur traitement. Le candidat peut les exercer par courrier à l’adresse suivante : 6 avenue de la Mauldre 78680 Epône ou par courriel à l’adresse* [*contact@biocoopdm.fr*](mailto:contact@biocoopdm.fr)*.  Le candidat peut également transmettre des directives concernant la conservation, l’effacement et la communication de ses données à caractère personnel après son décès par courrier postal ou courriel à l’adresse* [*contact@biocoopdm.fr*](mailto:contact@biocoopdm.fr) *et le cas échéant désigner une personne afin de les mettre en œuvre. Il peut également les modifier ou les révoquer à tout moment par le canal précité. A défaut d’une telle désignation, ou sauf directive contraire, les héritiers auront qualité pour prendre connaissance des directives et demander leur mise en œuvre au responsable de traitement conformément à l’article 40-1.II de la loi n°78-17 Informatique et libertés du 6 janvier 1978. En l’absence de directives, les héritiers auront qualité pour exercer ses droits conformément à l’article 40-1.III de la loi n°78-17 Informatique et libertés du 6 janvier 1978.*